

## Ils ont dit

« Il est responsable de ne pas ignorer les difficultés financières de l'État et par là du ministère de la Justice. Il est par contre irresponsable de laisser en déshérence un système [l'AJ] qui doit garantir aux justiciables les plus fragiles l'accès à une justice de qualité. L'accès au droit pour tous est incompatible avec une justice à géométrie variable » (*Bull. barreau Paris n° 25, 17 sept. 2013*).

« Tout comme l'automédication n'est pas recommandable pour la santé, recourir à un faux avocat ou à un faux expert-comptable présente de gros risques » (*Me Gordon-Krief, Les Échos, 18 sept. 2013*).

Les « faux avocats », des « êtres pathétiques » : « Ce sont des étudiants en droit qui ont raté le Capa, des petits amateurs, des avocats radiés du barreau. S'ils se font 3 000 ou 4 000 € par mois, c'est le bout du monde. Et s'il faut y voir la main du crime organisé, alors ce dernier n'est plus ce qu'il était » (*J. Castelain, Les Échos, 18 sept. 2013*).

« S'il faut saluer l'ambitieux projet de réforme de procédure pénale défendu par la garde des Sceaux, comment ne pas regretter que l'affirmation des grands principes ne soit pas conjuguée avec les moyens financiers de leur mise en œuvre ? » (*Bull. barreau Paris n° 25, 17 sept. 2013*).

« L'avis négatif du CNAJ et l'opposition déterminée des avocats doivent convaincre le Gouvernement de revenir sur un texte qui ne peut que susciter la colère des professionnels investis dans l'accès au droit » (*Conf. des bâtonniers, communiqué, 17 sept. 2013*).

« La responsabilité des clients [de prostituées] dans la perpétuation des trafics commence à être reconnue. Notre droit a érigé le viol en crime, le harcèlement en infraction. Pénaliser l'acte de recours à la prostitution, c'est se placer dans la continuité de ces législations : l'objectif est de soustraire la sexualité à la violence et à la domination masculine », estime Maud Olivier (députée PS) qui propose la création d'un délit de recours à la prostitution (*Le Monde, 18 sept. 2013*).

977

## Please Continue (Hamlet)

Du 3 au 19 octobre, le Nouveau théâtre de Montreuil accueille *Please Continue (Hamlet)* de Yan Duyvendak et Roger Bernat. Un vrai-faux procès imaginé pour sensibiliser à la fonction de juger.

Sur une estrade un président d'assises, un avocat général, un expert-psychiatre, un huissier. Sur le banc des accusés : Hamlet, de l'autre côté Ophélie, partie civile, avec leurs



avocats. Nous sommes au tribunal, prêts à assister à un procès d'assises. La scène se déroule pourtant dans un théâtre où de véritables professionnels de la justice vont, pendant 2 heures 30, interpréter leur propre rôle afin de juger Hamlet accusé du meurtre de Polonius. Seuls Hamlet, Ophélie et Gertrude, mère d'Hamlet et unique témoin, sont interprétés par des comédiens revêtus d'un tee-shirt jaune portant la mention : (acteur).

Les faits, tirés d'un fait divers réel et inspirés du Hamlet de Shakespeare, se déroulent de nos jours : dans une cité de banlieue lors d'une fête de mariage, un jeune homme, Hamlet, tue le père de sa petite amie, Ophélie. Jurant qu'il croyait avoir tué un rat, le prévenu plaide l'homicide involontaire. Please continue... Le titre fait référence à ce que martelaient les juges aux accusés du procès de Guantanamo en 2010 pour les forcer à parler. Choqués par la violence du procès, pure parodie de justice, Yan Duyvendak et Roger Bernat, metteurs en scène et performeurs, décident en 2011 de relever un pari « un peu fou » : faire juger une grande figure de la littérature par une cour composée chaque soir différemment. Et donner ainsi au public un aperçu de la complexité de la justice tout en questionnant, au-delà, l'éthique de chaque spectateur sur le mécanisme de juger : sur quoi reposent nos jugements ? Que ferait chaque spectateur s'il était juré ?

Chaque soir, 11 jurés sont tirés au sort à l'issue du spectacle pour délibérer avec la cour. Sur 35 représentations en Suisse, en Hollande et en France, Hamlet a été autant de fois condamné qu'acquitté. « La justice n'est pas une science exacte mais une science humaine, une invention de l'homme pour essayer de sortir de la loi

du talion. C'est mieux mais ça reste perfectible et sujet à variations. La justice n'est pas toujours la réponse idéale aux problèmes de notre société », commente Yan Duyvendak.

Un même dossier jugé plusieurs fois par des cours différentes, l'expérience est inédite et rencontre un vrai succès. La ministre de la Justice, Christiane Taubira, qui a assisté au spectacle en a fait l'éloge. En juin dernier, le spectacle s'est joué 4 fois dans l'enceinte même du tribunal à Pontoise. Résultat : 2 condamnations à 5 ans de prison et 2 acquittements. Dominique Marçot, avocat depuis 40 ans, ancien bâtonnier et président de la Scène nationale de Cergy, était chargé de « recruter » les professionnels. À l'issue des représentations, il s'est dit frappé par « la prééminence du président dans les débats judiciaires : aux yeux de tous il a l'imperium, c'est lui qui tient le glaive ». Ce spectacle est « une expérience passionnante et authentique » qui confirme que la justice est « une institution éminemment humaine. Elle permet d'exprimer le désir d'être juste qui n'est pas toujours le même. Les gens doivent le savoir, sinon tout pourrait être réglé par des ordinateurs ». Pour les professionnels, il s'agit de faire découvrir le fonctionnement de la justice dans un autre contexte. À Montreuil, Cécile Long, chargée des relations publiques, a constitué une équipe de 66 professionnels venant des barreaux de Paris, de Bobigny, de Versailles, de la Cour de cassation, de la cour d'appel de Paris, des TGI de Paris, Melun, Créteil et Bobigny. Certains confient avoir le trac. Il leur reste encore quelques jours pour s'emparer du dossier d'instruction d'une 50<sup>ème</sup> de pages, constitué avec l'aide d'un juge d'instruction. Ensuite, tout se passera comme dans un vrai tribunal, rien n'est répété, les professionnels comme les comédiens vont improviser. Libres à eux de jouer avec la trame de l'intrigue, de manier la rhétorique... et de condamner ou non Hamlet.

FLORENCE CREUX-THOMAS